

COMMUNE DE LA MEMBROLLE
SUR CHOISILLE

SCHÉMA DIRECTEUR
DES EAUX PLUVIALES

PLAN DE ZONAGE

AFFAIRE N° 4-57-0489 DATE 04/05/2016 DESSIN HGT VERIFIE TDS

| INDICES | DATES | D | MODIFICATIONS |
|---------|----------|-----|-------------------------------|
| A | 09/06/16 | HGT | Actualisation des cours d'eau |
| | | | |
| | | | |

MAITRE D'OUVRAGE :



MAITRE D'OEUVRE :



PLAN N°
3
ECH: 1/5000

Légende

- Cours d'eau
- Zones humides
- Bassin de rétention
- Périmètre de protection de captage
- Bassins versants principaux
- Bassins versants secondaires
- Collecteur EP
- Fossé
- Exutoire

Zonage eaux pluviales

- Zone soumise à une gestion des eaux pluviales en priorité par infiltration
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute nouvelle opération (période de retour de protection virgennale)
- Zone soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface totale supérieure à 1 ha (période de retour de protection décennale)

Prescriptions relatives aux zones urbanisables

- Surface urbanisable soumise à un débit de fuite de 3l/s/ha pour une pluie, à minima virgennale à chaque exutoire

